

NOUVELLE
INSTRUCTION FAMILIERE,

en laquelle sont contenus les difficultés de la Musique, avecques le nombre des concordances, & accords : ensemble la maniere d'en vser, tant à deux, à trois, à quatre, qu'à cinq parties : nouvellement composée par Michel de Menehou, maistre des enfans de Chœur de l'Eglise saint Maur des fosses, lez Paris.

I 5



5 8.

A P A R I S.

De l'imprimerie de Nicolas du Chemin, à l'enseigne du Gryphon
d'argent, rue Saint Jean de Latran.

Avec priuilege du Roy, pour dix ans.

Extraict du priuilege du Roy .



L est permis à Nicolas du Chemin, marchand Libraire demeurant à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, & mettre en vente tous liures nouveaux, en Musique: Comme Messes, Motets, Magnificats, Psalmes, & Hymnes en l'honneur de Dieu. Chançons, Gaillardes, Paduanes, Branles, Bassedanses, Tordions, & ausi plusieurs autres liures de Tabulatures du ieu de lut, Guiterne, Espinette, & autres instruments musicaux, & generalemēt toute sorte de Musique tant vocale que instrumentale, qui n'ont encore esté imprimées. Auec inhibitions, & defences à tous Libraires, Imprimeurs, & autres qu'il appartiendra, de non imprimer, ne faire imprimer, ne vendre ne distribuer tous & chascuns les liures nouveaux en Musique, & Tabulatures des ieux d'Orgues, Luts, Guiternes, & Espinettes, cy dessus mentionnées, que ledit du Chemin entend par cy apres imprimer, ou faire imprimer, augmenter, & corriger (sans le vouloir, & consentement d'icelluy) Dedans le temps & terme de dix ans consecutifs, à commencer du iour, & datte que lesdits liures seront acheuées d'imprimer: Sās qu'il soit loisible à autres Libraires, Imprimeurs, & autres personnes quels qu'ils soient, fonger les faire apres luy, ne d'iceux tronquer, separer, cueillir le meilleur desdits liures,

Caracteres, & Tabulatures, ne changer les noms des autheurs pour quelque impresion que se soit, grande, ou petite forme: & ce sur peine de confiscation desdits liures, & d'amende arbitraire. Comme plus à plain est contenu en l'original de ces presentes. Donnē à Fontaine bell'eau, le treziesme iour de Mars, Mil cinq cens cinquante quatre.

Par le Roy. M. Martin Fumée, maistre des requestes ordinaire de l'hostel present.
Signé de la Ruë: Et scelle du grand seau, en cire iaulne, en simple queuë.



À ILLVSTRISSIME, ET REVERENDISSIME CARDINAL
du Bellay, Michel de Menhou, maistre des enfans de Chœur de son Eglise de S.
Maur des fossez, son tres-hūble, & obeissant seruiteur, desire felicité perpetuelle.



Monseigneur depuis que j'ay eu du seigneur Dieu ce peu d'esprit qu'il luy a
pleu me donner, & de vous apres principal moyen de mon sçauoir tel qu'il
plaiſt aux personnes bien affectées en faire iugement, persuadé, & prouo-
qué de l'exemple des anciens, qui apres l'honneur des Dieux, du tout s'ad-
donnoient au profit des hommes: & mesme de plusieurs bons espritz de
nostre temps, qui touchés du mesme Zele, s'efforcēt à l'enuy les vns des au-
tres d'illustrer leurs œuures. Les Poëtes par leurs poësies, les Geomettres, A-
strologues, Medecins, & autres, Chascun en leur faculté. Pour ne perdre
ce poinct, en semblable entreprise, suyuant ma profession, ie me suis mis ces
iours passés à composer ce petit art de Musique. Et pource que les innou-
ateurs, ou inuenteurs des bonnes choses, pour donner cours à leurs œuures, se sont tousiours aydes de la faueur
des plus grands (entre lesquelz tenés le premier rang) pour autant qu'ilz sont comme vrays exemples de ver-
tu, aux quelz toutes doctes personnes se formalizent, de sorte que ce qui est par eux receu, est de tous approu-
ué: A ceste cause (monseigneur) ne trouuerés estrange, si il vous plaiſt, si j'ay osé prendre la hardiesse de vous
dedier ce petit œuure. Lequel toutes-fois i'espere que ne trouuerés indigne de vostre veuë en ce qu'il contient.
Non qu'il vous puisse apporter quelque profit, hōme accompli en tout genre de sçauoir, mais à fin que de mon
estude eussies le premier fruit, comme premier fauteur d'iceluy. Esperant que vostre nom tresillustre luy sera
sauſconduit enuers les plus difficiles: Ioinct que vous par vōs excellētes vertus, demeurant à iamais immortel,
rendrés facilement ce liure de pareille durée. Parquoy (Monseigneur) ie prieray vostre grandeur vouloir ac-

cepter ce que ma petiteffe humblement luy presente : à fin que fous la guide de votre protection, & authorité, d'un chascun hautement reuerée, ce mien opuscule trouue lieu de faueur entre les hommes . Lequel ie ne doute qu'il ne soit bien receu de tous, si de vous est une fois accepté, & fauorizé, dont seray à iamais tenu, & obligé de prier le Souuerain Créateur vous donner en prospere santé heureuse felicité, que vòs grandes vertus meritent. De Sainct Maur des fossez, ce douzième de Mars, Mil cinq cens cinquante huit.

PROLOGVE DE L'AVTHEVR.



Onsiderant le bon vouloir, & affection, que beaucoup de ieunes gens prennent pour apprendre la Musique, qui est l'une des sciences liberalles, En laquelle (apres y auoir quelque temps estudié) veulent, & desirent sçauoir la maniere de pratiquer les accords affin de coucher quelque chose par escript. Lesquels souuentefois par faute de moyen, & autres raisons, ne peuuent hanter, ne frequenter les personnes ydoines, & propices pour leur monstret: ce qui leur est beaucoup de fois occasion de annichiler ce bon vouloir: aussi qu'il ne se trouue par escript, qui leur puisse familièrement donner à cognoistre la maniere de ce faire. Cela m'a osté toute la crainte que i'auois d'entreprendre ceste petite Instruction familiere, par laquelle ils pourront (moyennant leur labeur, & diligence) facilement paruenir à ce que dessus. Aussi qu'elle me pourra acquitter de la promesse que par cy deuant ie pourrois auoir faite par quelques autres petits Rudiments de Musique. Et pour le commencement ie traicteray quelque petit de la difference des signes que nous pouuòs auoir en nostre Musique, & d'autres choses que beaucoup de gens (apres auoir quelque temps apprins leur partie) desirent sçauoir, & entendre, combien qu'on n'en vse à present còme on à fait le temps passé, ce neantmoins pour leur en seruir, en temps, & en lieu. En apres des concordances, & accords, auecques la maniere d'en vser, ensemble les cadences tant à deux, à trois, à quatre, qu'à cinq parties, còme pourrés voir par le discours cy apres.



Des trois degrés de Musique.

Chapitre 1.



Remieremét, faut noter qu'il ya trois degrés de Musique, dont le Premier est appellé Mode, ou Meuf. Le second est appellé Téps. Le troisieme Prolation. Lesquels contiennent(chacun en son endroit) le Parfait, & l'Imparfait. Et pour cognoistre que c'est que Parfait, & Imparfait: Il faut retenir que Parfait, c'est celuy qui conte, & mesure par trois les notes, & pauses: sur lesquelles sa puissance s'estend. Et l'Imparfait est celuy qui les mesure par deux, comme ie declareray plus amplement cy apres.

Et l'Imparfait est celuy qui les mesure par deux, comme ie declareray plus amplement cy apres.

De Meuf, premier degré.

Chap. 2.



Nous auons de deux manieres de Meuf: Le Maieur, & le Mineur (chacun en son endroit) Parfait, & Imparfait. Meuf Maieur parfait se peut figurer par diuerses sortes seló plusieurs, & diuers auteurs: mais ie suiuray la plus grande, & meilleure opinion, pour

cuiteur la prolixité, que ie pourrois auoir à descrire toutes icelles diuerses sortes: combien que maintenant il n'est plus en vſage, comme il a esté le temps passé. Ce neantmoins il est

bon del'entendre, & ſçauoir. Et pource Froſchius en son liure intitulé Opusculum rerum Musicalium chapitre 16. Et Lampadius en son liure intitulé Cōpendium Musices, ils ont Meuf Maieur parfait figuré ainsi (a) Et Franchinus, le figure seulement par deux bastons, contenant chacun quatre regles situés deuant le cercle rond, ou demy. (b) Et l'Imparfait, par l'absence des pauses. (c) Semblablement Meuf Mineur parfait les premiers ſçauoir est Froſchius, & Lampadius le figurent ainsi (d) Et Franchinus le figure par vn baston seul deuant le dit cercle rond, ou demy. (e) Et l'Imparfait par l'absence du dit baston. (f) Toutes-fois par ce qu'ils ne font plus en vſage principalement le Meuf Maieur parfait, il ne peut chaloir lequel de ces deux signes: aussi que ie n'y trouue aucune difference comme ie puis faire au Meuf Mineur, dont ie parleray cy apres. La propre nature de Meuf Maieur parfait, c'est d'auoir eſgard de mesurer les Maximes selon les Longues de sorte que laditte Maxime de sa propre nature vaut trois Longues. (a) (b) Et la Maxime de l'Imparfait deux. (c) Pareillement la nature de Meuf Mineur parfait, c'est de mesurer les Longues entre les Breues, de sorte que laditte Longue de sa nature contient trois Breues. (d) & (e) Et la Longue de l'Imparfait deux. (f) qui est pour le premier degré.

.a. Meuf Maieur. Parfait.

.b. Meuf Maieur. Imparfait.

.c. Meuf Mineur. Parfait.

.d. Meuf Mineur. Imparfait.

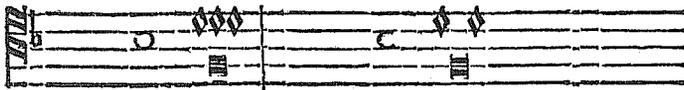
.e. Meuf Maieur. Parfait.

.f. Meuf Maieur. Imparfait.

❧ *Du Temps, second degré.*
Chap. 3.

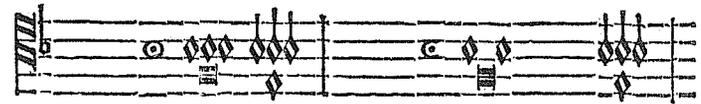


ETéps Parfait, de sa propre nature, n'a esgard, que sur les Breues, & Semibreues, de sorte q̄ la Breue (autrement appelée Temps) vaut de sa nature trois Semibreues. Le Signe est tel (g) Et la Breue de l'Imparfait deux : Le signe tel. (h)



.g.
Temps parfait, .h.
Imparfait.

trinfeca par ce qu'en chascun degré le propre signe y est signé au long, & peuvent autrement lesdits degrés estre signés, & cognus par certaines pauses, ou notes noires, sans autres signes, comme cy apres sera déclaré.



.i.
Téps, & Prolation parfaits. .k.
Prolatiō parfaite, & Téps ipfait.



.l.
Prolation imparfaitte. .l.
Prolation imparfaitte.

❧ *De la Prolation, troisieme, & dernier degré.*
Chap. 4.



LA Prolation n'a esgard que sur les Semibreues, & Minimés, & est cognüe quand il ya vn poinct dedans le cercle rond, ou demy : mais quand il est rond, la Breue est parfaite à cause du Téps parfait. Et la Semibreue parfaite à cause du poinct : laquelle Semibreue vaut trois Minimés blanches, car c'est sa propre nature. (i) Et quand ledit cercle n'est qu'à demy, lors la Breue ne vaut que deux, & la Semibreue demeure parfaite, à cause dudit poinct. (k) La Prolation imparfaitte est cognüe par l'absence dudit poinct, alors laditte Semibreue ne vaut plus que deux Minimés. (l) Tous lesquels signes cy dessus sont appellés Signa ex-

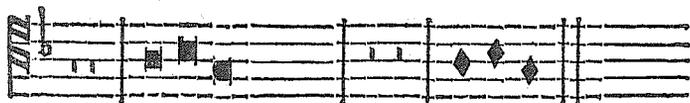
❧ *Autres signes desdits trois degrés.*
Chap. 5.



Remierement, Meuf Maieur parfait se peut figurer par deux bastons contenant chascun quatre regles. (a) ou par trois Maximes noires. (b) Le Meuf Mineur par vn bastō seul. (c) ou par trois Longues noires. (d) Le Téps par deux pauses pendantes en vne mesme regle, (e) ou par trois Breues noires. (f) La prolation, par deux souffirs leués sur vne mesme regle. (g) ou par trois Semibreues noires. (h) Sans leur bailler autres signes, & lors seront appellés Signa intrinfeca par ce qu'ils seront sans aucun cercle comme appert par exemple.



.a. .b. .c. .d.
Meuf Maieur parfait. Meuf Mineur parfait.



.e. .f. .g. .h.
Temps parfait. Prolation parfaite.

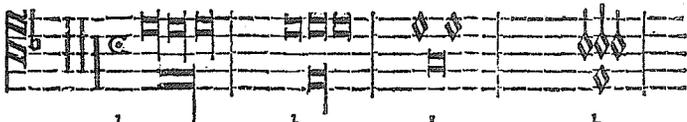
Des trois degrés cy dessus conioincts ensemble.
Chap. 6.

LEdits trois degrés cy dessus declarés peuuet estre conioincts ensemble, lesquels seront cognus premierement, le Meuf par les pauses, Le Temps par le cercle rond, & entier, La Prolation, par le poïct mis, & situé au dedàs dudit cercle, Alors tout y sera parfait depuis la Maxime, qui appartient au Meuf Maieur, iusques à la Semibreue, qui appartient à la Prolation. (a) Et s'il ya quelque imperfection, & deffailance de signe sur aucun desdits trois degrés, alors les notes, sur lesquelles laditte imperfection escherra, seront mesurées par deux. (b) Et aussi faut noter que quand Meuf Mineur parfait est figuré ainsi. (c) Combien que le cercle soit rond, & entier, ce neantmoins il n'ya que la Longue qui soit parfaite, car ce nombre de deux y appolé demōstre la Breue estre imparfaite, laquelle ne vaut pour lors que deux. (c) Et quand il est signé par la pause contenant quatre

regles, si le cercle est rond, la Breue y fera parfaite, comme la Longue. (d) Et pareillement faut retenir que les pauses tant du Meuf Maieur, que du Mineur, situées deuant le cercle, ne doiuent estre contées, ne mesurées cōme celles qui sōt situées apres. Et n'est permis aux deux autres degrés qui sont le Téps, & la Prolation de mettre aucune Pause deuant leur signe, ne de les faire toucher quatre regles, car cela seulemēt appartient au Meuf.



.a. .a. .a. .a.
Meuf Maieur parfait. Meuf Mineur parfait. Téps parfait. Prolatiō pfaïtte.



.b. .b. .b. .b.
Meuf Maieur parfait. Meuf Mineur pfaït. Téps imparfait Prolatiō pfaïtte.



.c. .c. .d. .d.
Meuf Mineur parfait, & Temps imparfait. Meuf Mineur, & Téps parfaits.

De l'imperfection des notes.
Chap. 7.

Toute note en degré parfait (combien que de sa nature soit parfaite) comme la Maxime, & la Longue au degré de Meuf Maieur, & Mineur. La Breue au

degré du Temps, & la Semibreue, au degré de la Prolation. Ce neantmoins elle peut estre diminuée de sa tierce partie, & perdre autant de sa valeur, comme vaut la note, ou pause, qui la suit, ou precede estant de moindre valeur que elle, lesquelles ensemble parferont le nombre de trois, lequel faut toujours garder, & observer. (a) Excepté les regles du chapitre sequēt. Et aussi perdent la tierce partie de leurs valeurs quād elles sōt toutes noires.



.a. Meuf Maieur. .a. Meuf Mineur. .a. Temps.



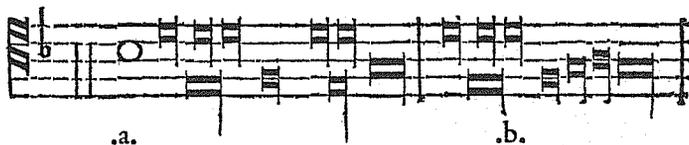
.a. Prolation. .b. .b. .b. .b.

Regles generales desdits trois degrés.

Chap. 8.

Toutes-fois, & quantes, que deux Lōgues en Meuf Maieur parfait, sont situées entre deux Maximes sans aucun poinct entre deux. Les Maximes demeurēt parfaittes. Et la seconde Longue alterée, c'est à dire augmentée d'une fois autant que sa valeur. (a) S'il ya trois Longues entre lesdittes deux Maximes sans aucun poinct, il n'y aura nulle alteration aux Longues: mais les Maximes demeuront parfaittes. (b) S'il en ya quatre, adonc la premiere Lon-

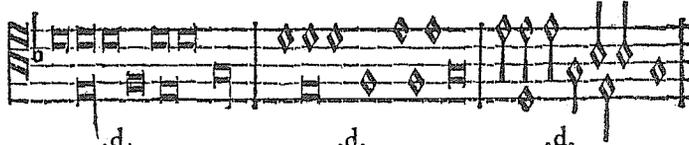
gue se ioindra avecques la premiere Maxime, laquelle sera pour lors imparfaite affin que le nōbre de trois demeure en apres toujours parfait. (c) Ainsi faut-il entendre de tous les autres signes desquels i'ay parlé cy deuant, chascun aux notes sur lesquelles leur puissance s'estend, comme en Meuf Mineur parfait, les Breues entre les Longues, & au degré du Tēps les Semibreues entre les Breues, & au degré de la prolation, les Minimes entre les Semibreues. Et si les trois degrés sont conioincts ensemble faudra pareillemēt observer lesdittes regles precedētes, sur toutes notes desquelles le signe de leur perfection sera compris, & signé depuis laditte Maxime, qui appartient au Meuf iusques à la Semibreue, qui appartient à la Prolation. (d) Et s'il ya imperfection sur aucun desdits degrés, lesdittes regles seront nulles sur les notes d'icelluy, ou se trouuera laditte imperfection, par ce qu'il n'ya nulle alteration, ne perfection de notes aux signes imparfaits. (e)



.a. .b.



.c. .d. Meuf Maieur.



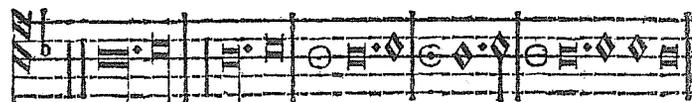
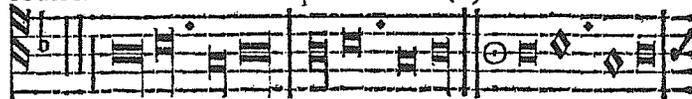
.d. Meuf Mineur. .d. Temps. .d. Prolation.



Des trois sortes de pointz, cest assavoir de Diuision, de Perfection, & d'Addition. Chap. 9.

Le point de Diuision, lequel n'est qu'en degrés parfaits, ne sert que pour separer deux Longues assises entre deux Maximes, de Meuf Maieur, ou deux Breues être deux Lōgues, de Meuf Mineur, ou deux Semibreues entre deux Breues, du teys, ou deux Minimes entre deux Semibreues de la Prolation. (a) A l'absence duquel il y auroit alteration sur la seconde note, qui seroit enclose, cōme i'ay dit cy deuant, Et lors il separe la premiere note enclose, avec sa precedēte, qui est imparfaite, pour faire & accomplir son nombre de trois, & les deux autres suyuanes pareillemēt. Et se peut aussi appeller point de demonstration, car quand il ya trois Longues entre lesdites deux Maximes, ou trois Breues entre lesdites deux Longues, & consequemment des autres degrés, & que le point est signé vn peu plus haut que la premiere desdites trois encloses, alors il demonstre la premiere Maxime, ou principale note

estre imparfaite, & prendre sa perfection sur la premiere des trois encloses, desquelles encloses, la troisieme sera pour lors alterée, afin que le nombre y soit, & demeure parfait. (b) Le second s'appelle point de Perfection, lequel n'augmente, ne diminue: mais il garde en perfection la note à laquelle il est mis (combien que d'elle mesme elle soit parfaite) & ne se trouue que aux signes parfaits, cōme celluy de deuant. (c) Le troisieme, & dernier est appellé point d'Additiō, ou d'augmentation, c'est celuy lequel nous trouuons le plus en vsage, car il sert tāt au signes parfaits, que aux imparfaits, & vaut toujours la moitié de sa note precedente. (d)



Des proportions, & de leurs signes.
Chap. 10.



Proportion n'est autre chose, qu'une comparaison d'un nombre à un autre d'inégale valeur, comme de deux à un, ou de trois à deux, & non de un à un, ne de deux à deux, & ainsi conséquemment des autres. Et est divisée en deux, cest à sçavoir en Maieure, & Mineure, Et premierement la Maieure proportion, est connue quand le Maieur nombre est mis, & situé dessus le Mineur, comme deux sur un, ou quatre sur deux (que lors nous appellons double proportiō) (a) Triple qui est trois pour un (b) Quadruple quatre pour un. (c) Sesquiterce, quatre pour trois. (d) Et Sesquialtre (que le vulgaire appelle Sesquialtera) trois pour deux. (e) Lesquelles proportions ainsi signées, font diminuer leurs notes d'autant que le nombre le demontre, c'est à dire qu'il faut passer autāt de notes, que le nombre Maieur vaut, en ausi peu de temps, & contre celles, que demontre, & vaut le Mineur nōbre, qui est dessous iceluy Maieur. Et pour faire cesser en apres ladicte proportion, ne faut que changer seulement le nombre, qui est de mettre le Mineur dessus le Maieur. (f) Adonc la proportion prendra fin, ou y mettre quelque autre signe plus euident, pour demōstrer la fin de ladicte proportion, comme appert par l'exemple suivant, laquelle suffira pour demōstrer combien les notes diminuent, selon que la proportion est signée.



.a. .a. .b. .c. .d. .e. .f. .f. .f. .f. .f.

Exemple de la double proportion, en laquelle il faut passer deux Semibreues pour une.

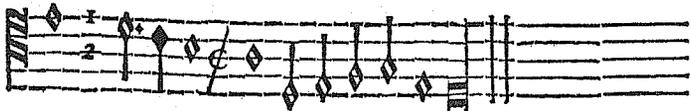


De la Mineure proportion.
Chap. 11.



Une Mineure proportion, est quand le Mineur nōbre est premierement mis, & situé dessus le Maieur, comme un sur deux, ou deux sur quatre & ainsi de tous les autres. (a) Alors les notes augmentent de telle sorte, & d'autant de valeur comme elles ont diminué cy deuant en la maieure proportiō, c'est à dire que les notes quelles qu'ils soient demōstrées par le mineur nombre, qui est dessus le maieur, augmentēt iusques à la concurrence du maieur nombre, selon qu'il est signé, Et sou-

dainement ledit nombre mis au rebours, ou quelque autre signe plus euident, laditte proportion prendra fin, cōme cy deuant a esté dit, & déclaré en la maieure proportion, Et cōme appert par l'exemple fuyuant, laquelle demonstre l'augmentation des notes, selon la proportion signée.



Esquelles proportions cy dessus nous n'en auons maintenant que deux qui soient en v'sage, que nous appellons Tripla, trois vn, & Sefquialtera, trois pour deux, lesquelles se figurēt maintenant ainsi (a) ou ainsi. (b) Et n'ya aucune difference entre ces deux signes, sinon que le premier

doit auoir son nombre parfait par trois, & l'autre par deux, ie n'en feray d'autre mētiō pour le present, p ce qu'ils sont affés cognus (combien que ie trouue autres signes pour aisement les discerner, & cognoistre) selon Io. Frofchius en son dit liure intitulé *Rerum musicalium opusculum* Chapitre 18. qui sont tels pour le Tripla ainsi (c) ou ainsi. (d) Et le Sefquialtera ainsi (e) ou ainsi. (f) Et est de ceste opinion Gларian en son *Dodechordon* troisieme liure, Et de ma part il me semble qu'ils sont plus euidēts pour discerner le Tripla d'avecques le Sefquialtera, pour raison des signes qui y sont, par lesquels l'ō cognoit aisemēt le Tripla, trois pour vn, & Sefquialtera, trois pour deux, que les signes que no^y mettons à present. Et mesme sous la lettre de 3. le Tripla est formé, & entendu, Et le Sefquialtera pareillement: mais pour bien l'entendre si en toutes les parties laditte lettre de 3. y est ce fera Tripla, si elle n'est qu'en vne, ou en deux parties contre les autres qui chanteront en nōbre binaire, alors ce fera Sefquialtera, trois pour deux, autremēt il est malaisé de les cognoistre, pour ce qu'ils sont tous deux signés d'un mesme signe, tesmoing Iosquin en l'*Ofanna* de sa messe *Aue maris stella*.



De l'augmentation d'aucuns signes, au regard des autres. Chap. 12.

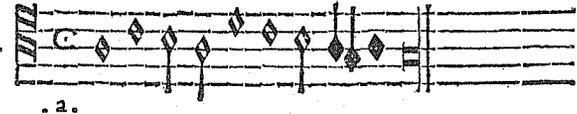


Outes-fois, & quātes que le signe de la prolation parfaite est signé en vne partie cōtre l'iparfaite, q est cognuē par l'absence du point mis, & situé dedans le cercle, les notes, & pauses de laditte Prolation parfaite doublent, & augmentent de valeur, de sorte que la Semi-

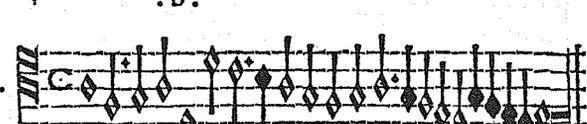
breue parfaite vaudra trois mesures, & la Minime blanche vne, & sera alors ladicte Prolatiō appellée signe d'Augmentation, pour le regard des autres parties. Exēple. (a) Et si elle est signée en toutes les parties, il n'y aura nulle augmētation à vne partie plus qu'à l'autre: mais ce sera parfaite Prolatiō. Exēple. (b) Aussi, si en quelque degré que ce soit, le cercle rond, ou demy est mis en vne partie sans aucune barre par le lieu dudit cercle, cōtre vn autre signe, qui soit barré, la partie de celuy sās barre augmētera, & doublera par tout d'une fois autant que sa valeur cōtre l'autre partie. Exemple. (c) Et pour ceste raison les signes qui sont barrés sont dits toujours estre à la moitié de ceux, qui sont sans aucune barre, lesquels doubtent de valeur contre les autres. Et pareillemēt, si ceste lettre de \mathfrak{z} . est apposée apres quelque signe que ce soit parfait, ou imparfait en vne, ou en deux parties des quares, les autres parties, q̄ seront sans ladicte lettre de \mathfrak{z} . augmēterōt, & doublerōt de valeur contre les autres, qui auront ladicte lettre. Exemple. (d) mais quand toutes les parties sont de sēblable signe, il n'y a nulle augmentation à vne plus qu'à l'autre. (e) Ne pareillement en telle sorte. (f) Car la difficulté ne gist qu'à ceux barrés comparés aux autres sans barre.

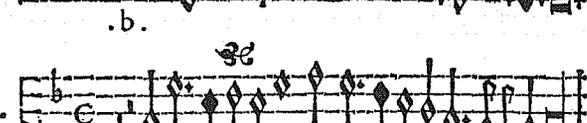
D V O.  .a.

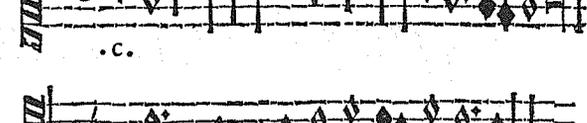
 .a.

D V O.  .a.

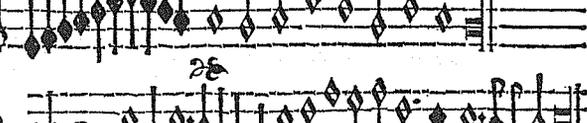
D V O.  .b.

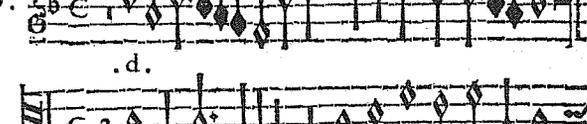
D V O.  .b.

D V O.  .c.

D V O.  .c.

 .c.

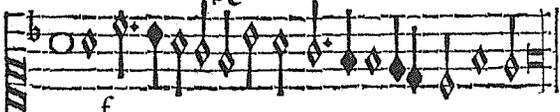
D V O.  .d.

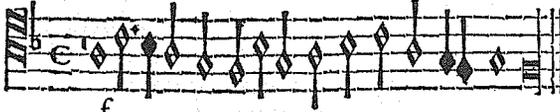
D V O.  .d.

 .d.

D V O. 

D V O. 

D V O. 

D V O. 

*✿ Pour apprendre à accorder les quatre parties .
Chap. 13.*

Lest de besoing à celuy (qui desire accorder ensemble les quatre parties) de regarder la plus basse note de la Bassécôte, & la pl^o haute du Dessus, affin que cela fait il puisse bail-
ler le ton, en telle sorte que les parties soient ouyes, & le ton baillé, premieremēt à la Bassécôte, lors il pourra facilement prendre le ton des autres parties, selon l'asierte de leurs premieres notes.

*Des huit tons de toute Musique .
Chap. 14.*

Dour facilement entendre, & sçauoir, que c'est que d'un ton, ce n'est autre chose sinō qu'une certaine situation de notes par regle, contenant expressément la maniere de cognoistre leur fin, & notes dominâtes, par lesquelles vn chascun ton est cognu. Et sont lesdits huit tons diuisés en deux sortes, dont il y en ya quatre, que no^o appellons Autenti toni. Et les autres quatre plagales. Toni autenti sont appelés ceux lesquels ne descendent que d'une note plus bas que leur fin, & en peuuent monter huit, ou neuf par dessus regulierement, & sont quatre de telle sorte, c'est assçauoir Le premier, Le troisiésme, Le cinqiesme, & Le septiesme. Les autres quatres sont appelés Plagales, lesquels ne peuuent mōter regulierement plus haut que leur fin, que de cinq, ou six notes, & par dessus descendre de quatre, Qui sont Le second, Le quatriésme, Le sixiesme, & Le huitiesme.

*De leurs notes dominantes, & de leur fin .
Chap. 15.*

Le premier, & le second se finēt tous deux en ré, mais le premier a sa note dominante en la, qui est vne Quinte plus haut que sa fin, Et le second en fa, qui n'est qu'une Tierce seulement. (a)

Le tiers, & le quart se finent tous deux en mi, mais le tiers a sa note dominante en fa, vne Sixte plus haut que sa fin, Et le quart en la, d'une quarte. (b)

Le quint, & Le sixte se finent tous deux en fa, Le cinqiesme en fa, vne quinte plus haute que sa fin, pour sa dominante, Et le sixte en la, vne tierce. (c)

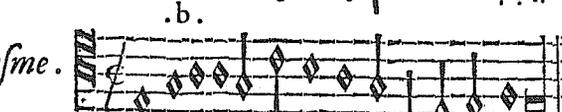
L E septiesme, & le huitiesme se finent tous deux en vt, Le septiesme est en fol, vne quinte de fa fin, pour sa dominante, Et le huitiesme en fa, vne quarte, dont la regle commune s'ensuit.

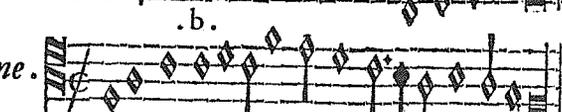
P Ri. ré, la. Se. ré, fa. Ter. mi, fa, Quart. quòque mi, la, Quít. fa, fa. Sex. fa, la. Sept. vt fol. Oct. tenet vt, fa. S'il en ya aucun qui excede, & outrepassé les limites de son ton, il sera appellé irregulier, & pareillement s'il n'obserue les dominantes, ainsi que dit est.

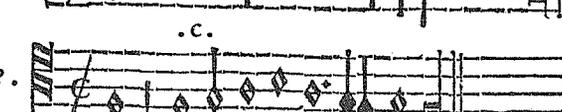
Premier. 

Second. 

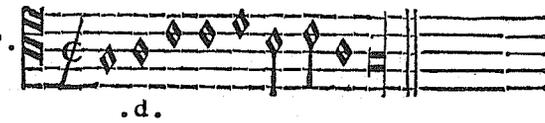
Troisiesme. 

Quatriesme. 

Cinquesme. 

Sixiesme. 

Septiesme. 

Huitiesme. 

Le nombre des concordances, & accords.

Chap. 16.

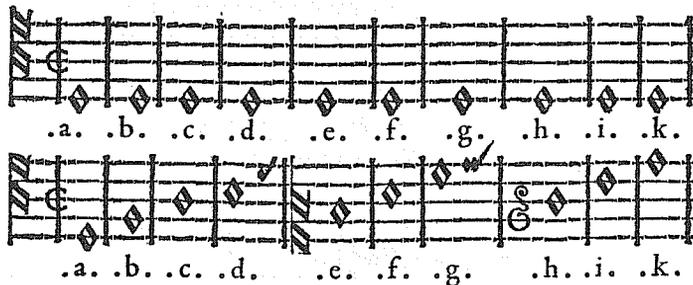
L n'ya que quatre accords, dont l'vniffon est le premier, lequel se fait de deux notes, ou plusieurs en vn mesme ton. Le secòd accord, est vne tietce, qui sont trois notes. Le troiesme est vne quinte, qui sont cinq notes. Le quatriesme est vne sixte, qui sont six notes. Voila les quatre accords, dont il y en ya deux parfaits, qui sont l'vniffon, & la quinte, & deux imparfaits, qui sòt la tierce, & la sixte, Et different de l'un à l'autre, car l'accord parfait rend beaucoup plus de douceur, & d'harmonie, que l'accord imparfait. Il ya plusieurs autres accords, lesquels sont formés des quatre cy dessus nòmés. Et premieremét de l'vniffon est formée la double, laquelle est à huit notes de l'vniffon, & pareillement en est formée la quinziésme (que nous appellons double fus double) De la quinte est formée la douziésme (q̄ nous appellons quinte fus double) qui sont les deux accords parfaits. De la tierce est formée la dixiesme, qui est appellée tierce fus double, & la dixseptiesme, Et de la sixte est formée la treiziésme, autrement sixte fus double, qui sont les deux autres accords imparfaits.

La maniere de former lesdits accords.

Chap. 17.



Oour faire, & former l'vniffon, faut metre, & asseoir deux notes, ou plusieurs en vn mesme lieu, & ton (a) Pour former la tierce faut de trois notes taire celle du milieu, comme de re, à fa. (b) Pour former la quinte faut pareillement chanter la cinquiesme note cõtre la premiere, comme ré, la. (c) De la sixte semblablement. (d) De la double. (e) De la tierce fus double. (f) De la quinte fus double. (g) De la sixte fus double. (h) De la double fus double, qui est la quinzieme. (i) De la dixseptiesme. (k)



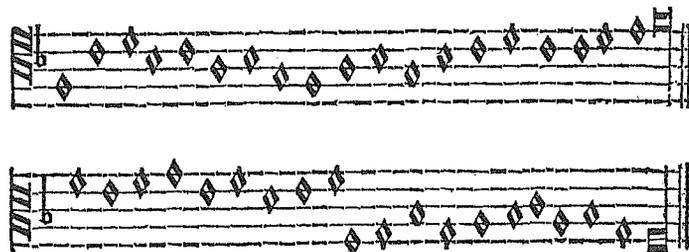
Pour apprendre à faire Contrepoint.

Chap. 18.



Pres auoir eu ample cognoissance des accords cy dessus nommés, il ne reste que de sçauoir maintenant la maniere d'en vser, & pratiquer. Et pour ce faut retenir que pour commencer à faire Contrepoint, qui est de faire accords note contre note, il conuient pour

le commencement desconter depuis la note sur laquelle l'on veut faire, & former vn accord, iusques à la quinte, ou à la double, par ce qu'il faut tousiours commencer son Contrepoint par vn accord parfait, & y finir pareillement. Et faut tousiours prendre, & choisir les plus prochains accords que l'on pourra, de sorte que s'il est possible ne faut eslogner vne partie de l'autre de la double, ou tierce fus double, pour le pl⁹. Et semblablement ne faut descendre iusques à l'vniffon, combien qu'il soit accord parfait, toutes-fois il n'est pas bon, ne licite d'en vser, parce que des deux parties n'en sembleroit que vne, si ce n'est en quelque cadence, exemple de ce que dessus,

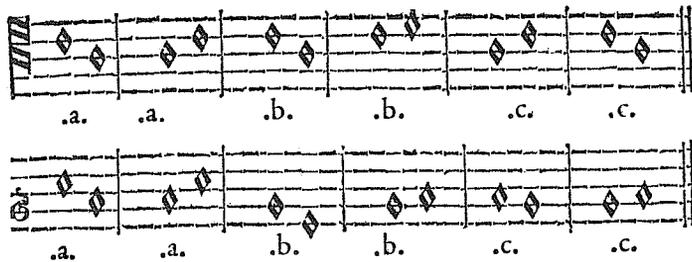


Regles generales des accords parfaits.

Chap. 19.

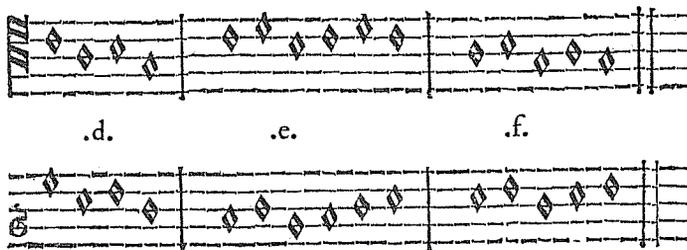


Deux accords parfaits sont deffendus l'un après l'autre, cela se doit entendre de deux doubles ensemble descendant, ou môtant sans aucune note entre deux (a) Et semblablement deux quintes. (b) Mais de la double à la quinte, ne de la quinte à la double, cela n'est point deffendu, tant en montant, qu'en descendant, combien que ce soient deux accords parfaits. (c)



Des accords imparfaits.
Chap. 20.

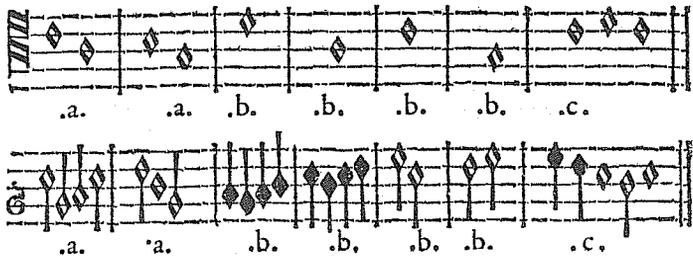
Accords imparfaits sont bons, l'un apres l'autre, & peut-on en vser trois, quatre, & d'auantage, sans aucune note entre deux. (d) Toutes-fois le moins de sixtes que l'on pourra, par ce que l'accord en est rude, & mal sonant, si la double ne la fuit soudainement, comme sa propre nature le requiert. (e) Et la quinte apres la tierce. (f) C'est ce que communement on appelle cadence.



Des Minimes, & Demiminimes.
Chap. 21.



Sen apres l'on veut faire Minimes blanches contre Semibreues, ou notes de plain chant, faut q̄ lescdites Minimes soient toutes bones, contre lescdites Semibreues. (a) Et pour faire quatre noires, contre vne desdittes Semibreues, faut que la premiere, & troisieme desdites noires, soient tousiours bonnes, & fournies de bons accords contre icelles Semibreues, car faut entendre, qu'entre deux bonnes vne mauuaise passe, laquelle est sauuee, & entendue, par la note precedente. (b) Aussi il ya autres mauuais accords, lesquels sont sauues, & entendus par la note subsequente, & cela aduient le plus souuent en cadences, car toute cadence se doibt acheuer, & finir par vn accord parfait, lequel pour la douceur, & harmonie qu'il red en la fin de laditte cadence, fait ce mauuais accord precedent estre doux, & harmonieux, comme il appert en la fin de l'exemple suyuant.



Pour faire vn accord à trois parties.
Chap. 22.



Pour composer à trois parties, faut pareillement coucher ses accords tousiours au pl⁹ pres que l'on pourra, de forte, que si la Taille est à la tierce, ou à la quin-

te de la Bassecontre, l'autre partie en sera à la double, ou au pl^o prochain accord que l'on pourra trouver, affin que l'on ne puisse adiouster vne autre partie entre deux. (d) Et doivent lesdittes parties estre garnies de bons, & valables accords cōtre icelle-ditte Bassecontre, car c'est le fondemēt, & celle qui supporte toutes les autres parties, lesquelles ne font subiectes d'estre garnies d'accords, l'une contre l'autre: mais peuvent vser de quartes, & autres mauuais accords, pourueu qu'icelle-ditte Bassecontre face son deuoir de les sauuer, ce qu'elle peut faire facilement. (e) Et feront leur cadence ainsi, c'est assauoir, que la Taille sera à la quinte de la Bassecontre, & finira à l'vniſſon, ou à la double plus haut. Et l'autre partie en sera à la tierce, ou tierce sus double, & finira à l'vniſſon, ou à la double plus haut, selon que feront les parties, & le vouloir du cōpositeur. (f)

TRIO.

♫ Pour faire vn accord à quatre parties.

Chap. 23.

Pour composer à quatre parties, si la Taille est à l'vniſſon de la Bassecontre, La Hautecontre montera à la tierce, ou à la quinte plus haut, & le Dessus iusques à la

double de laditte Taille. (a) Et quand la Taille sera d'une quinte plus haut que laditte Bassecontre, La Hautecontre montera encore plus haut d'une quarte, & le Dessus encore pl^o haut d'une tierce. (b) Et quand laditte Taille en sera à la double, la Hautecontre sera encore plus haute d'une tierce, & le Dessus encore plus haut d'une autre tierce, aucunes-fois d'une sixte. (c) Et quand laditte Taille en sera à la tierce sus double, alors la Hautecontre montera d'une tierce encore plus haut, & le Dessus encore plus haut d'une quarte. (d) Et ne faut eslongner ses parties d'avantage, car la Musique en seroit trouuée fort nue, & estrange: mais faut assavoir les accords plus pres, pour la rendre douce, & plus remplie. Et feront leur cadence ainsi, cest assavoir la Taille toujours à la quinte de la Bassecontre, la Hautecontre d'une quarte plus haut, qui sera à la double de la Bassecontre. Et le Dessus à la tierce sus double d'icelle Bassecōtre, & finiront toutes à la double l'une de l'autre, fors la Hautecontre, laquelle demeure à la tierce, ou quinte sus double. (e)

Deux cadences irregulieres.

Chap. 24.



N tous les lieux, & sur toutes notes, ou l'on voudra faire cadence, l'on pourra coucher les accords chascū en son lieu, & en la mesme forte que les cadēces cy deuant spécifiées: excepté la cadēce de a la mi ré, en chāt de b mol, & celle de e la mi, tant en b mol, qu'en ♯ quarré. Lesquelles ne se peuuent faire, ne former comme les autres, par ce que la Taille, qui doit auoir en toutes cadences, vne quinte parfaite, contenant trois tons, & demy, contre la Bassecontre, n'a en ces deux cadences (cy dessus nommées) que deux tons, & deux demy tōs, en forte qu'il n'y peut auoir aucun accord, pour raison que la Taille chantē fa, & la Bassecontre mi, qui est vne quinte que nous appellons, & disons estre fauce. (a) Au lieu desquelles dittes cadences, nous en auons deux autres, qui sont formées ainsi, Cest-à-sauoir, que la Bassecontre descendra à la tierce de la Taille, & finira à la quinte. La Hautecontre fera à la quinte de laditte Bassecontre, & finira à la double, & le Dessus à la double, & finira à la quinte sus double. (b)



La fauce cadence de a la mi ré.



La fauce cadence de e la mi.



La bonne cadence de a la mi ré.



La bonne cadence de e la mi, tant par b mol, que par ♯ quarré.

Autres cadences fort douces, & harmonieuses.

Chap. 25.



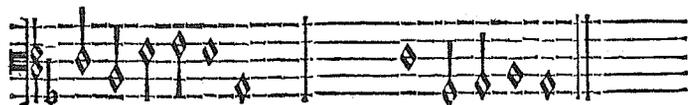
Nous trouons quelque fois, que la Taille fait la cadence du Dessus, à la double de la Bassecontre. La Hautecontre, celle de la Taille. Et le Dessus celle de la Hautecontre. Laquelle chose est fort douce, & plaisante. (a) Aussi quand la Taille, & la Hautecontre font ensemble vne cadence. La Taille à la quinte de la Bassecontre, & la Hautecontre à la double, & le Dessus à la tierce sus dou-

ble, c'est pareillement vn accord fort harmonieux.(b) Et cō-
 bien qu'en faisant cesdites cadences, il se trouue aucuns
 mauuais accords, les vnes parties, contre les autres, & mesme-
 ment contre la Bassecōtre, ce neantmoins ils sont bons, pour-
 ce qu'en faisant fin à la cadēce, l'accord parfait s'ensuit, lequel
 les fait, & rend doux, & harmonieux: Aussi qu'ils sont enten-
 dus, & fauūés par la notte subsequente, cōme i'ay autres-fois
 dit.

Pour faire un accord à cinq parties.

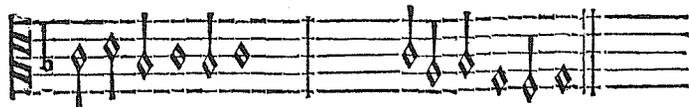
Chap. 26.

Pour composer à cinq parties, l'on pourra fa-
 cilement trouuer accords propices pour la
 cinquième partie. Aussi qu'il n'est besoīg que
 les cinq parties chantent continuellement
 ensemble, n'y pareillement quatre: mais on
 les peut aucunes-fois entrelasser à trois, ou à
 quatre parties, par le moyē d'aucunes pauses, qui est vne cho-
 se souuent de meilleure grace, que si lesdites cinq parties
 chantoient tousiours ensemble. Et la cadence de la cinquième
 partie sera à la tierce de la Bassecōtre, & finira à la quinte, ou
 d'une double plus haut, selon que ce sera Taille, ou Dessus.(c)



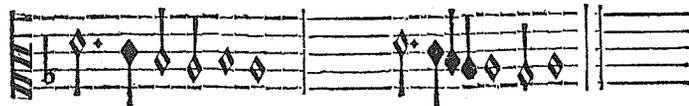
.a.

.b.



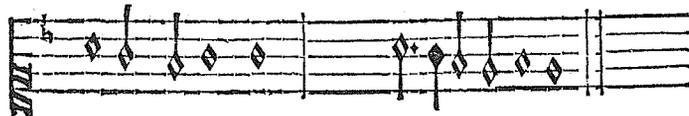
.a.

.b.



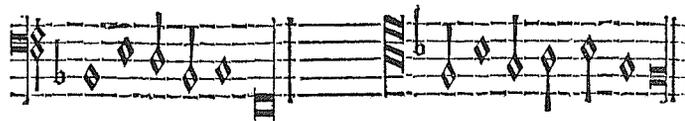
.a.

.b.



.a.

.b.



.c.

.c.



.c.

.c.

Quinta pars.



.c.

❧ Ce qui est nécessaire deuant
que de composer.

Chap. 27.



Lest de besoing à celuy qui desire coucher par escript, soit à deux, à trois, à quatre, ou à cinq parties, de considerer premierement de quel ton il veut faire sa chanson, ou autre chose que ce soit, afin qu'il en puisse obseruer la note dominante, c'est de faire l'une des principales cadences de sa chanson, sur la dominante de son ton. Et aussi de n'outrépasser les limites d'iceluy, qui est de ne le monter plus haut qu'il ne doit, ne de le descendre pareillement plus bas, & de le faire finir suyuant sa nature. Lesquelles choses se doiuent obseruer, & garder en la partie de la Taille. Et aussi que Franchinus Gaforus dit, que si la lettre est louable, ou modeste, qu'il la conuient mettre du premier, ou du huitiesme ton. Si elle est aspre, & dure du troisieme, ou du septiesme. Et si elle est pitoyable, ou lamentable du quatriesme, ou du sixiesme, combien que peu de Musiciens y prennent garde, mesme aussi faut obseruer en la fin de la Musique le nombre par deux, quand le Mineur imparfait est signé, qui est nombre binaire. Et par trois quand le parfait y est, qui est nombre ternaire. Et de faire chanter ses parties le plus plaisamment que l'on pourra, lesquelles choses sont fort louables entre les Musiciens.

❧ Pour cognoistre les Canons.

Chap. 28.



Considerât que beaucoup de ieunes gens laissent à chanter souuentefois quelque bonne Musique à faute d'entendre, & sçauoir quelque petite difficulté, que les Musiciens mettent souuent en vne partie de leur Musique, qu'ils appellent vulgairement Canon, Cela m'a induit à rediger par escript, le plus briuelement, que i'ay peu faire les differences qu'il ya. Et pource aucuns Musiciens ont de coustume de signer le Canon, non seulement quand il se doit commencer, car coustumierement ils le font: mais aussi de signer le propre ton sur lequel il se doit prédre, si faire se peut, sans y mettre aucun titre par dessus les autres, en y mette pour plus aisement les cognoistre, & pour tant.

Canon in Diatessaron, c'est à la quarte.

Canon in Diapente, c'est à la quinte.

Canon in Diapason, c'est à la double.

Canon in Disdiapason, c'est à la double sus double.



Lya autres Canons, ausquels il gist grande difficulté, pour raison que l'on ne donne à cognoistre la maniere de les trouuer, cela pareillement se fait à plaisir, pour donner à penser, non seulement aux ieunes: mais aussi à ceux lesquels sont vstités de long temps en la Musique: comme pourras voir par l'exemple du Canon quatriesme.

M. DE MENEHOV. S V P E R I V S, E T T E N O R.

E fouvenir de madame iolie, Me fait la nuit cinq cens fois soupirer,
Si ie ne dors, c'est à moy grand' folie, Qui fait mon mal, & ennuy empier.

Cupido viens moy tost retirer De ce malheur, me donnant iouissance De mes amours, ouà la

mort tirer Me conuindra, & tout par desplaisance. Me

E fouvenir de madame iolie, Me fait la nuit cinq cens fois soupirer,
Si ie ne dors, c'est à moy grand' folie, Qui fait mon mal, & ennuy empier.

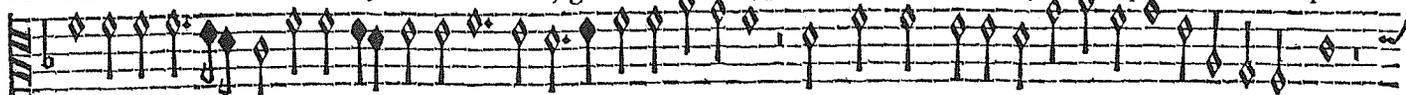
Cupido viens moy tost retirer De ce malheur, me donnant iouissance De mes amours, De mes amours, ou

à la mort tirer Me conuindra, & tout par desplaisance. Me

C O N T R A T . E T B A S S V S .



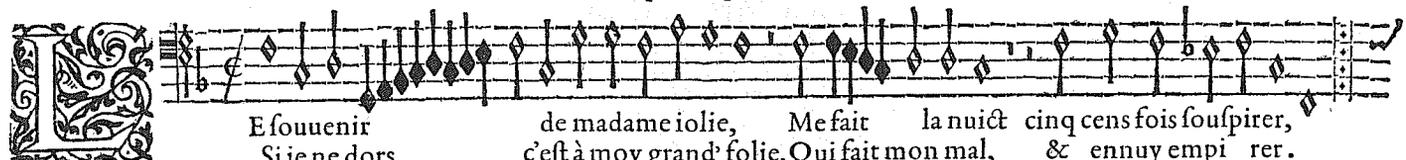
E souuenir de madame iolie, Me fait la nuit cinq cens fois soupirer soupirer,
Si ie ne dors, c'est à moy grand' folie, Qui fait mon mal, & ennuy empirer empirer.



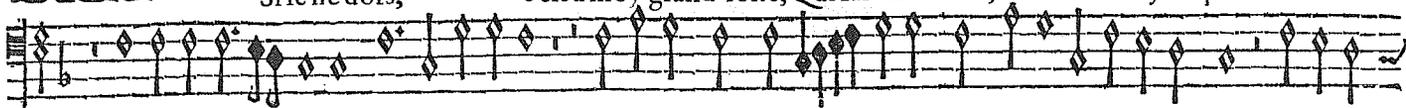
O Cupido viens moy tost retirer De ce malheur, me donnant iouissance De mes amours,



ou à la mort tirer Me conuendra, & tout par desplaisance. Me



E souuenir de madame iolie, Me fait la nuit cinq cens fois soupirer,
Si ie ne dors, c'est à moy grand' folie, Qui fait mon mal, & ennuy empirer.



O Cupido viens moy tost retirer De ce malheur, me donnant iouissance De mes amours, De mes a-



mours, ou à la mort tirer Me conuendra, & tout par desplaisance.

